



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL



Abidjan, le 05 FEV 2020

N/Réf. **00068 1** DG/DOMSE/DA/SS/TFC

//-)

Monsieur le Président de l'Union des
Consignataires et Armateurs
de Côte d'Ivoire (UCACI)
Corniche Plateau
Tél. : (+225) 20 36 02 53 /21 23 59 06
01 BP 12029 Abidjan 01

Objet : Contrôles sanitaires maritimes
au port d'Abidjan

Monsieur le Président,

En application des mesures préventives prises par Monsieur le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, diffusées le 22 janvier 2020, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à compter du 29 janvier 2020, tout navire en provenance d'un des pays affectés par l'épidémie du coronavirus, fera l'objet de contrôles sanitaires préalable en rade extérieur par les services de l'Institut Nationale de Hygiène Publique (INHP), avant son entrée dans le Port.

Au regard des enjeux sanitaires, je vous prie de bien vouloir assurer une large diffusion de la présente correspondance auprès des membres de votre faïtière.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Ampliations

- FEDERMAR 1
- DOMSE 1
- DAAJC 1
- DCMC 1
- SG-CPA (pour diffusion) 1
- Archives 1/6

